



## Pendant la crise sanitaire, Force Ouvrière continuera à défendre les salariés

La pandémie qui frappe l'ensemble du globe touche aujourd'hui particulièrement les français en tant que citoyens soumis à un confinement rendu indispensable par la crise sanitaire.

Mais aussi, pour la plupart, en tant que salariés soumis parfois à une inacceptable mise en danger, à une déréglementation généralisée en matière de rémunération et de droits au travail et à une incertitude quant à l'avenir de leur emploi.

La pandémie, et le danger réel qu'elle engendre, ne peuvent pourtant servir de prétexte à tous les abus.

**L'UD-FO 53 tient à saluer l'investissement des personnels de santé**, en première ligne du combat contre le coronavirus, après qu'on leur a pendant des mois, refusé la moindre écoute aux revendications qu'ils portaient en terme de conditions de travail, de recrutement et de matériel indispensable à leur mission. Masques, gants, sur blouses, charlottes, **tout** manque dans la plupart des établissements de soin ou d'accueil de personnes âgées. Les personnels sont soumis à des préconisations contradictoires en fonction de l'évolution des pénuries, qui non seulement les exposent mais aussi rompent la confiance indispensable en situation de crise envers leurs tutelles.

### **Comment la 6ème puissance économique peut-elle ainsi se retrouver dans la situation d'un pays défavorisé ?**

Nous le disons depuis déjà plusieurs années : notre système de santé, mis à mal par les ministères successifs depuis plus de 20 ans et particulièrement ces 11 dernières années, de loi Bachelot en loi Touraine puis en loi Buzyn, ne tient que par le dévouement et l'abnégation de son personnel. C'est encore plus vrai dans cette crise qui voit des soignants être rendus malades par leur engagement et même mourir au travail faute d'avoir été entendus. Les responsables de cette situation ne pourront longtemps se cacher derrière des louanges et des applaudissements. **Il faudra, au sortir de la crise, que les responsabilités soient établies et les responsables mis en cause.**

Mais l'UD-FO 53 tient aussi à souligner que **c'est la France du smic et des « régimes spéciaux » qui permet aujourd'hui au pays de fonctionner !**

Alimentation, distribution, entretien, transports, accompagnement à domicile... tous ces « petits » métiers souvent méprisés, toujours dévalués sont aujourd'hui également exposés pour assurer les tâches essentielles au pays. Il faudra là aussi, une fois la situation stabilisée, qu'on s'en souvienne !

L'**UD-FO 53** s'interroge sur l'exposition inutile et le risque que l'on fait courir à des salariés dont l'activité est loin d'être indispensable aujourd'hui. D'un côté, le gouvernement ordonne le confinement, et de l'autre, il refuse à beaucoup d'entreprises l'accès au chômage partiel, et envoie de fait des salariés au travail, les mettant directement en danger, mais aussi leur famille et leur entourage.

Le confinement est pourtant loin d'être terminé et le danger va continuer de planer encore de longues semaines.

**Pour FO, SEULES LES ENTREPRISES ESSENTIELLES DOIVENT FONCTIONNER**, tout en garantissant à leurs salariés la protection maximale **due par tout employeur.**

Les employeurs et l'État doivent assurer la rémunération des salariés dans cette période de crise.

Enfin, **plusieurs cas de discrimination syndicale**, dans le public et dans le privé, envers des militants de Force Ouvrière qui mettaient en cause l'insuffisante protection des salariés, ont été remontés à l'UD-FO 53 depuis le début de la crise. Si ces attaques témoignent de l'engagement de ses militants malgré les difficultés liées à ces temps de crise, elles n'en sont pas moins inacceptables et sauront appeler une riposte sans faille de notre organisation syndicale.

L'**UD-FO 53** appelle les salariés mayennais à faire remonter, par le délégué FO de leur entreprise ou de leur service, ou directement à l'UD-FO 53 ([udfo53@force-ouvriere.fr](mailto:udfo53@force-ouvriere.fr)) toute difficulté rencontrée dans l'exercice de leurs fonctions, dans leur entreprise ou dans le cadre du télé-travail.

Pendant la crise sanitaire, ni la défense des salariés, ni les revendications ne peuvent se voir interdites de cité.

Laval, le 7 avril 2020

**Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Mayenne**

10 rue du Docteur Ferron – BP 1037 – 53010 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 53 42 26 – [udfo53@force-ouvriere.fr](mailto:udfo53@force-ouvriere.fr)